



Secrétariat d'Etat à la formation, à
la recherche et à l'innovation SEFRI
Mme Nicole Aeby-Egger
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Bern

Binningen, le 17 février 2015

Requêtes concernant les modifications du Règlement de l'Examen supérieur en "Thérapie complémentaire".

Madame,

Comme convenu, nous vous envoyons par ce courrier nos requêtes concernant les modifications du Règlement de l'Examen supérieur en "Thérapie complémentaire".

Dans son **Opposition du 13 septembre 2014** et dans nos **Requêtes** ci-jointes, notre *Association Suisse pour la Kinésiologie non-médicale (SVNMK/ASKNM)* expose les dangers inhérents au *Règlement d'examen (PO)* proposé par "l'Organisation du monde du travail en Thérapie Complémentaire (OrTra TC)", fondé en 2008. Ces dangers menacent les *patients et patientes*, les *systèmes socio-sanitaires et éducatifs* ainsi que la sécurité professionnelle de milliers de praticien-ne-s qui travaillent - souvent depuis des dizaines d'années - à la pleine satisfaction de leurs clients et clientes.

Voici les dangers les plus importants inhérents au *Règlement d'examen* proposé par OrTra TC :

- Une reconnaissance fédérale pour, dans un premier temps, cinq méthodes **sans examen scientifique de leur efficacité**. Un tel examen est indispensable et tout à fait possible, mais existant dans la littérature scientifique pour seulement une de ces cinq méthodes (Yoga).
- Des non-médecins obtiendraient une permission fédérale de proposer des prestations diagnostiques et thérapeutiques qui représentent **l'exercice illégal de la médecine**.



- C'est surtout (mais pas seulement) en exigeant dans son Règlement d'examen une reconnaissance fédérale des actuels et futurs "Certificats de Branche TC", que la OrTra TC introduit dans les systèmes suisses de la Santé, du Social et de l'Education des **contenus en contradiction avec les connaissances scientifiques, des contenus de caractère raciste, sexiste, ésotérique ou provenant de sectes.**
- La OrTra TC essaie de créer un *besoin pour son examen* en lui donnant le plus vite possible le caractère d' "**une nécessité juridique et financière pour les praticien-ne-s**"¹ ce qui signifie une mise en danger de l'actuelle bonne situation professionnelle de milliers de praticien-ne-s.

Depuis une dizaine d'années, les institutions fédérales (OFFT et ensuite SEFRI) accompagnent ce projet et le subventionnent avec l'argent des contribuables, sans en contrôler et corriger rigoureusement ses contenus, comme leur mission le demande. A aucun moment, ces institutions fédérales ne se sont intéressées aux contenus qui sont maintenant proposés dans le cadre d'un Examen supérieur. On a continué à fermer les yeux, alors que notre *Association Suisse pour la Kinésiologie non-médicale* (SVNMK/ASKNM) a déjà dénoncé les éléments inadmissibles du projet.

Notre refus de l'actuel Règlement d'un Examen supérieur pour la Thérapie complémentaire écarte divers dangers qui menacent les praticien-ne-s et la sécurité des patients et patientes en Suisse, ainsi que la fiabilité de nos systèmes socio-sanitaires et éducatifs.

Nous tenons à préciser que notre association SVNMK/ASKNM n'est pas opposée à un examen supérieur pour les méthodes de Promotion de la Santé. Il est toutefois évident que l'actuel Règlement d'un examen, proposé par l'OrTra TC, ne répond nullement aux exigences d'un tel examen supérieur.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques et critiques et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Annexes mentionnées


Ueli Meier
Président SVNMK/ASKNM

Copie à:

M. Alain Berset, Conseiller fédéral
M. Johann N. Schneider-Ammann, Conseiller fédéral
Les Directions cantonales de la Santé (par courriel)
Les Membres de la Commission de la sécurité sociale
et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des Etats (par courriel)

¹http://www.odakt.ch/fileadmin/user_upload/pdf/berufsfeldanalyse/resultate/bfa_pt_bedarfsnachweis_15.pdf